

Un coup de couteau dans le tram « pour se défendre »

Dans la nuit du 8 au 9 novembre, un jeune homme de 19 ans, passager du tramway, avait reçu un coup de couteau à l'abdomen.

Transporté dans un état grave, il est aujourd'hui remis de ses blessures. Son agresseur, Silvio Moreno Da Silva, 30 ans, a été reconnu coupable de violences avec arme hier soir devant le tribunal correctionnel. Mais il a bénéficié de larges circonstances atténuantes. Il a été condamné à

porter un bracelet électronique pendant dix mois. Une peine d'une étonnante mansuétude même si son avocat, M^e Adrien Verrier, qui a plaidé la thèse de la légitime défense, espérait une relaxe.

« Mon client dormait, ivre, au point de rater son arrêt. Il n'a pas de casier judiciaire. Il ne demandait rien à personne quand deux jeunes sont venus l'agresser », souligne l'avocat. *« Il était seul, dans le tramway, il a pris*

son couteau suisse et s'est défendu. » Malheureusement pour la défense, au lieu de s'expliquer clairement devant la police, Silvio Moreno Da Silva a pris la fuite.

Le parquet, par la voix d'Annabelle Salauze, estime que *« le geste du prévenu n'est pas proportionné à la situation. La victime était désarmée. »* Le procureur avait requis dix-huit mois de prison ferme assortis d'un mandat de dépôt.